

CONCOURS

Balcons & Jardins Fleuris

Ouvert aux particuliers,
commerçants & artisans
du centre-ville

10 mai
20 juin 2021



BULLETIN D'INSCRIPTION À DECOUPER ET À RETOURNER
À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE AVANT LE 20 JUIN 2021

NOM :
PRENOM :
TELEPHONE :
COURRIEL :

ADRESSE où la composition est visible :

>> pour les immeubles collectifs, merci de préciser :
Bâtiment : Escalier : Etage :

Souhaite participer au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2021
dans la catégorie (merci de cocher la case correspondante) :
 Balcon ou terrasse Jardin Terrasse commerciale

et confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement
du concours mentionné au verso du présent bulletin.



CONCOURS

Balcons & Jardins Fleuris

Ouvert aux particuliers,
commerçants & artisans
du centre-ville

10 mai
20 juin 2021



BULLETIN D'INSCRIPTION À DECOUPER ET À RETOURNER
À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE AVANT LE 20 JUIN 2021

NOM :
PRENOM :
TELEPHONE :
COURRIEL :

ADRESSE où la composition est visible :

>> pour les immeubles collectifs, merci de préciser :
Bâtiment : Escalier : Etage :

Souhaite participer au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2021
dans la catégorie (merci de cocher la case correspondante) :
 Balcon ou terrasse Jardin Terrasse commerciale

et confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement
du concours mentionné au verso du présent bulletin.



REGLEMENT

PARTICIPATION
GRATUITE

Article 1 : La ville de Lodève organise un concours des Balcons et Terrasses Fleuris entre mai et juin 2021 destiné à favoriser la participation des habitants au fleurissement du centre ville et à récompenser les plus belles réalisations.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous les lodévois, occupant un logement individuel ou collectif, ainsi qu'aux commerçants et artisans de la ville, dans le périmètre défini, à savoir dans le centre ville (espace délimité par la D35E1, rue du 14 juillet, rue du 24 février, rue villeneuve, avenue de la République, avenue de l'Escandorgue, rue du huit mai, avenue Pierre Vigne, avenue du Dr Joseph Maury, rue Jean Cocteau, D902, Boulevard Prosper Gely).

Article 3 : Toutes les réalisations florales doivent être impérativement visibles de la rue.

Article 4 : Le concours distingue 3 catégories : «balcon/terrasse», «jardin» et « terrasses commerciales/devant de porte»

Article 5 : Les compositions florales doivent être **naturelles**, et seront jugées selon les critères de sélection suivants :

- la **diversité** des plantes utilisées
- la **créativité** (originalité des choix de plantes, mise en scène ...)
- l' **harmonie** de la composition (couleurs, formes et volumes)
- le respect d'une démarche environnementale.

Article 6 : Chaque candidat sera prévenu par courrier/courriel de la date de remise des prix. Les résultats seront annoncés lors de cette remise des prix début juillet.

Article 7 : La participation à ce concours est gratuite.

Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le **20 juin 2021** soit :

- par courrier : Mairie de Lodève - Concours BTF
7 Place de l'Hôtel de ville - 34700 Lodève

- par courriel : mairie@lodeve.com

- par dépôt à l'accueil de la mairie de Lodève

Article 8 : Reportage photo des décorations florales. Tout participant accepte de fait que sa décoration florale et son image soient prises en photo par le jury et soient publiées sur les supports de communication de la mairie (site, journal, réseaux sociaux etc)

Article 9 : L'inscription au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2020 entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et par conséquent des décisions du jury.

Inscription
avant le 20 juin 2021

De nombreux prix à gagner !



Tel. : 04 11 95 03 90 / mairie@lodeve.com / www.lodeve.com

REGLEMENT

PARTICIPATION
GRATUITE

Article 1 : La ville de Lodève organise un concours des Balcons et Terrasses Fleuris entre mai et juin 2021 destiné à favoriser la participation des habitants au fleurissement du centre ville et à récompenser les plus belles réalisations.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous les lodévois, occupant un logement individuel ou collectif, ainsi qu'aux commerçants et artisans de la ville, dans le périmètre défini, à savoir dans le centre ville (espace délimité par la D35E1, rue du 14 juillet, rue du 24 février, rue villeneuve, avenue de la République, avenue de l'Escandorgue, rue du huit mai, avenue Pierre Vigne, avenue du Dr Joseph Maury, rue Jean Cocteau, D902, Boulevard Prosper Gely).

Article 3 : Toutes les réalisations florales doivent être impérativement visibles de la rue.

Article 4 : Le concours distingue 3 catégories : «balcon/terrasse», «jardin» et « terrasses commerciales/devant de porte»

Article 5 : Les compositions florales doivent être **naturelles**, et seront jugées selon les critères de sélection suivants :

- la **diversité** des plantes utilisées
- la **créativité** (originalité des choix de plantes, mise en scène ...)
- l' **harmonie** de la composition (couleurs, formes et volumes)
- le respect d'une démarche environnementale.

Article 6 : Chaque candidat sera prévenu par courrier/courriel de la date de remise des prix. Les résultats seront annoncés lors de cette remise des prix début juillet.

Article 7 : La participation à ce concours est gratuite.

Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le **20 juin 2021** soit :

- par courrier : Mairie de Lodève - Concours BTF
7 Place de l'Hôtel de ville - 34700 Lodève

- par courriel : mairie@lodeve.com

- par dépôt à l'accueil de la mairie de Lodève

Article 8 : Reportage photo des décorations florales. Tout participant accepte de fait que sa décoration florale et son image soient prises en photo par le jury et soient publiées sur les supports de communication de la mairie (site, journal, réseaux sociaux etc)

Article 9 : L'inscription au Concours des Balcons et Terrasses Fleuris 2020 entraîne de la part des candidats l'acceptation du présent règlement et par conséquent des décisions du jury.

Inscription
avant le 20 juin 2021

De nombreux prix à gagner !



Tel. : 04 11 95 03 90 / mairie@lodeve.com / www.lodeve.com